

Voir le contenu de ce mail en ligne



Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)

Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter du mois d'avril 2015

La mise en œuvre des Plans d'Investissements Communaux (PIC): importance du respect des échéances

Avec le décret du 6 février 2014, les communes disposent d'un nouveau cadre législatif pour l'octroi de subventions à certains investissements en matière de voiries et bâtiments. Toutes les communes ont maintenant en main leur plan d'investissement communal approuvé. Plus de 1400 projets figurent dans ces PIC. Reste à les mettre en œuvre. Certaines communes s'y sont déjà attelées. Nous invitons les autres communes à le faire le plus rapidement possible.

Le département des infrastructures subsidiées souhaite rappeler certaines échéances.

Le 31 décembre 2015.

Comme chaque année, de nombreuses communes souhaitent, pour des raisons budgétaires, attribuer certains marchés avant cette date. Pour pouvoir lancer une procédure de marché public, la DGO1 doit avoir donné son avis sur le projet. N'attendez donc pas la dernière minute pour introduire vos projets ! La Région ne sera pas en mesure d'étudier plusieurs centaines de projets en quelques jours.

Le 31 décembre 2016.

Seuls les projets attribués au plus tard à cette date pourront être couverts par la subvention du PIC 2013-2016.

Rappelons également que les entreprises du secteur routier sont dans l'attente d'une meilleure répartition des travaux dans le temps et d'un démarrage significatif des travaux prévus dans les PIC.

Les directions du département concernées se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Pour la direction des bâtiments subsidiés

- philippe.robert@spw.wallonie.be , téléphone :081773350 ;

Pour la direction des voiries subsidiées

- jose.raskin@spw.wallonie.be, téléphone : 081773376.

Voies : les essais sur les chantiers routiers communaux

Tous les contrôles et les essais commandés par un pouvoir local lors de chantiers communaux doivent être réalisés par des laboratoires accrédités. L'attribution de cette mission à l'un de ces laboratoires doit être faite à l'issue d'une procédure de marché public de service conformément à la législation en la matière. Chaque pouvoir local peut organiser lui-même cette procédure. Sinon, il peut se rattacher à la procédure lancée par chaque

Direction territoriale de la DGO1 et ainsi bénéficier des conditions de ces marchés applicables également pour les dossiers subsidiés.

Pour rappel, tous les renseignements utiles (adjudicataire, csc et prix remis pour chaque direction territoriale) sont disponibles sur le site pouvoirslocaux.wallonie.be à la rubrique: [infrastructures subsidiées/ direction des voiries subsidiées/essais en labo](#).

Infrasports – Réactualisation de l'enquête "piscines" Version 2015

En 2010, le Ministre André Antoine avait sollicité Infrasports pour la réalisation d'une enquête sur l'état des piscines publiques de Wallonie...

A l'époque, 92 piscines avaient été visitées par les services d'Infrasports et un état des lieux précis avait été dressé. A la demande du Ministre René Collin, Infrasports réactualise, durant cette fin du mois d'Avril, l'ensemble de ces enquêtes afin de déterminer les besoins précis de rénovation, en matière de piscines accessibles au public, pour les dix années à venir.

En effet, en cinq ans, de nombreuses piscines ont fait l'objet de rénovations importantes, mais il reste beaucoup de travaux à programmer pour remettre l'ensemble du parc aquatique de Wallonie dans un état de sécurité et de qualité optimal. Infrasports vous remercie déjà pour votre aide et votre collaboration que vous apporterez dans le cadre de cette réactualisation.

Nous ne manquerons pas de vous informer à ce propos lors d'une très prochaine newsletter....

Ed. responsable : Michel DEVOS,
Inspecteur général ff.



Site des Pouvoirs locaux